



AVIS DE PUBLICITE EN DATE DU 05 MAI 2025
EN VUE DE L'ATTRIBUTION D'UNE AUTORISATION D'OCCUPATION
TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC AU BOULODROME

La Commune de Livinhac-le-Haut a reçu la proposition spontanée d'un opérateur pour l'organisation hebdomadaire durant la période estivale, de marchés gourmands au boulodrome situé Route du Camping à Livinhac-le-Haut dont le foncier est propriété de la Commune. La Commune de Livinhac-le-Haut envisage de donner une suite favorable à cette sollicitation.

Le projet participe en effet à la dynamique économique et touristique du territoire par la mise en place d'animations favorisant son attractivité. De plus, les caractéristiques de l'occupation proposée sont propres à garantir la conservation du domaine public concerné. Ce projet donnera lieu à la conclusion d'une convention d'occupation temporaire du domaine public, dans les conditions prévues aux articles L.2122-1 et suivants du code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP). Le présent avis de publicité a pour objet de s'assurer au préalable par une publicité suffisante, de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente conformément aux dispositions de l'article L 2122-1- 4 du code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP).

Caractéristiques de l'occupation

Domaine mis à disposition

La sollicitation reçue par la Commune de Livinhac-le-Haut concerne un terrain appartenant au domaine public communal, situé au boulodrome, route du camping. Ce terrain actuellement mis à disposition de l'association « La Joyeuse Pétanque » offre un accès aux réseaux (eau, électricité, assainissement). Le candidat devra verser une indemnité dont le montant sera fixé conformément aux dispositions du CGPPP.

Durée de l'occupation

Le titre d'occupation est sollicité pour la période allant du 11 juillet au 23 août 2025 à raison d'une animation une fois par semaine, le vendredi soir de 17h00 à 23h59.

Modalités de la manifestation d'intérêt

Tout opérateur porteur d'un projet concurrent, visant l'organisation de marchés gourmands hebdomadaires durant la période estivale, peut manifester son intérêt dans un délai de **1 MOIS** à compter de la présente publication soit **jusqu'au 04 JUIN 2025 à 12h00**.

Le dossier de candidature devra à minima contenir une note de présentation de l'opérateur et du projet envisagé. Les demandes de renseignements complémentaires et les dossiers de candidature sont à adresser à : Mairie de Livinhac-le-Haut – Place du 14 Juin 12300 LIVINHAC-LE-HAUT.

Si aucun intérêt concurrent ne se manifeste avant la date limite de manifestation mentionnée ci-dessus, la Commune de Livinhac-le-Haut pourra conclure avec l'opérateur à l'origine de la sollicitation une convention d'occupation temporaire du domaine public. Dans l'hypothèse où des opérateurs porteurs de projets se manifesteraient à la suite de la publication du présent avis, une procédure de sélection préalable à la délivrance d'une autorisation d'occupation du domaine public serait organisée en application de l'article L. 2122-1-1 du CGPPP. Le candidat sera alors invité à fournir un dossier composé des éléments demandés dans le cahier des charges de la procédure de sélection préalable. Ce cahier des charges sera transmis aux candidats qui se seront manifestés.

Service à contacter pour renseignements : Mairie de Livinhac-le-Haut – 05.65.63.33.84

MAIRIE – Place du 14 Juin – 12300 LIVINHAC LE HAUT

Tél : 05 65 63 33 84 Fax : 05 65 63 31 39

Email : mairie.livinhac-le-haut@wanadoo.fr